

Compte rendu du conseil municipal du 14 janvier 2017

Présents : Christian PAILLOUX – Gérard GUITTARD – Julien ADAMI – Arlette GENDRONNEAU - Maïté BARBECOT – Marie-Paule CHAZAL - Maria SENECAIRE - Guy GALLAIS – Arnaud LAPRA – Patrice LÉBOUCHARD – Odile VELLETT – Jean-Luc MIOCHE - Thierry VALLEIX – Julien ADAMI – Jacques MANDON -
Excusée : Sylvie BURLLOT (pouvoir à Christian PAILLOUX)

Secrétaire de séance : Odile VELLETT

ORDRE DU JOUR :

- **Présentation Comité Jumelage (Intervention de Monsieur Yves MARMIN)**
- **Soutien Commune d’Olloix (Délibération des Maires Ruraux 63)**
- **Informations diverses**

Présentation du Comité de Jumelage : intervention de Monsieur Yves MARMIN

En préambule Yves Marmin fait un rappel sur le fondement du Comité de Jumelage.

Il s’agit d’un pacte d’Amitié qui a été signé le 26 Août 1978 entre Saint Saturnin et Jettenbach, petit village de Haute-Bavière.

Ce pacte est une base pour le développement et l’entretien des relations personnelles entre les habitants des deux communes.

Ce document rappelle la promesse que ce font faites les représentants élus afin de promouvoir les relations entre les populations des deux pays dans un esprit libre et amicale.

Dès le début les jeunes ont été associés aux diverses manifestations pour que le jumelage puisse se perpétuer.

Depuis cette date, les liens d’amitiés entre les habitants des deux communes n’ont pas cessé de se renforcer grâce aux rencontres alternativement à Saint Saturnin et à Jettenbach.

Tous les deux ans, durant quelques jours Saint Saturnin accueille Jettenbach et réciproquement. Le week-end du 19 au 22 août 2016 Saint Saturnin a accueilli Jettenbach. Comme d’habitude les amis de Jettenbach ont été accueillis chez l’habitant.

Ces voyages permettent également aux habitants de Saint-Saturnin de mieux se connaître.

Par ailleurs, le comité de Jumelage organise des cours gratuits d’allemand.

Le comité de Jumelage a sollicité la commune pour son soutien financier pour la venue des amis bavaois.

Par son habitude, la commune prend en charge le repas officiel.

Yves Marmin rend compte des difficultés qu’il a rencontrées avec la municipalité concernant le soutien sur le plan financier et matériel à savoir le prêt de la Grange de Mai, le cadeau traditionnellement offert....

Il fait part de son inquiétude concernant la survie du comité de jumelage.

Arnaud Lapra et Arlette Gendronneau sont membres du comité de Jumelage et insistent sur le fait que le comité de Jumelage est une association loi 1901 chargée de faire vivre le jumelage conclu entre les municipalités de Jettenbach et Saint-Saturnin. Le Jumelage doit avant tout être porté par la municipalité. La municipalité doit s’interroger sur la volonté de poursuivre ce jumelage et d’en assumer financièrement les conséquences.

Arnaud Lapra souligne le manque d'appropriation du Jumelage par la municipalité depuis le début du mandat.

Jean-Luc souligne que l'intervention de Yves Marmin a été essentielle et une bonne chose. Cela a permis, d'apporter un nouveau regard du fait de la méconnaissance de l'existence du jumelage et du rôle du comité.

Les élus expriment leur volonté de faire perdurer ce jumelage. On propose de désigner au sein du conseil municipal des élus référents chargés de faire le lien entre la municipalité et le comité de jumelage : Arnaud Lapra, Arlette Gendronneau, Christian PAILLOUX.

Soutien à la commune d'Olloix :

Christian fait part au conseil municipal que le Conseil d'Administration des Maires Ruraux du Puy-de-Dôme a décidé de lancer un appel à solidarité auprès des communes du département afin d'aider la commune à régler une partie de sa dette et de lui témoigner de sa solidarité et de son soutien.

Monsieur le Maire rappelle les faits. Le 15 novembre 2014 un habitant a tiré avec un fusil sur un employé municipal d'Olloix. Le tireur étant insolvable, le fonds de garantie des victimes d'actes de terrorisme et d'autres infractions (FGTI) a indemnisé la victime.

Le FGTI se retourne à présent contre la mairie pour récupérer les sommes versées.

Après révision, le tribunal administratif a ramené la note à 145 000 euros. La commune de Murol a apporté son soutien en versant à la commune 0.50 €uros/habitant.

Le Département apporterait une subvention à hauteur de 100 000 € mais à ce jour rien n'est officialisé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide également de soutenir la commune d'Olloix et propose une participation financière de 0.50€/habitant.

Monsieur le Maire propose de porter au prochain conseil communautaire la condamnation de la commune d'Olloix afin de savoir comment elle se positionne dans tout cela ?

Monsieur le Maire propose que la commune se renseigne et vérifie que dans le contrat d'assurance souscrit, la protection fonctionnelle des agents et élus est totalement couverte.

Informations diverses :

1- Conseil Communautaire : Mond'Arverne :

Le premier conseil communautaire se tiendra le 19 janvier pour l'élection du Président et des Vice-Présidents.

Le 26 janvier : mise en place des différentes commissions thématiques au nombre de 10.

Proposition des différentes commissions :

Commission Tourisme : Arnaud LAPRA, Patrice LEBOUCARD, Odile VELLETT

Commission Affaires sociales : Maria SENECAIRE et Arlette GENDRONNEAU

Commission Finances : Marie-Paule CHAZAL

Commission Economie : Jean-Luc MIOCHE

Commission Petite Enfance : Maïté BARBECOT et Arlette GENDRONNEAU

Commission Culture : Maïté BARBECOT

Commission Environnement : Thierry VALLEIX

Commission Travaux/Equipements Sportifs : Guy GALLAIS, Gérard GUITTARD, Jacques MANDON

Commission Communication : Julien ADAMI

Commission Habitat : Sylvie BURLLOT

2- Commerces :

Le fonds de commerce de la boulangerie a été vendu.

Le notaire demande si la commune possède le droit de préemption sur les fonds de commerce et baux commerciaux ?

A ce jour, la commune ne préempte pas sur les fonds de commerce.

Le fonds de commerce de l'épicerie est actuellement en vente.

Christian PAILLOUX, Marie Paule CHAZAL, Jean-Luc MIOCHE et Arnaud LAPRA rencontreront à nouveau Madame GORET à propos de la vente de ce fonds de commerce.

3- Dossiers de subvention FIC et DETR :

Afin de finaliser les dossiers de demande subvention, il est nécessaire de fournir des devis concernant les travaux d'aménagement de bourg et la sécurité et l'accessibilité des bâtiments communaux.

4- Réservation tables et bancs :

Actuellement, la participation pour les particuliers est de 2 €uros /1 table+2 bancs et 3 € si livraison.

Pour les associations de la commune et hors commune c'est gratuit.

En raison du temps passé par les employés municipaux à livrer les tables et bancs, les employés ne livreront plus les tables et bancs.

Pour les particuliers, maintien du prix pour le prêt a 2 €uros/1 table+2 bancs.

Si un cas exceptionnel se présente, exemple une personne qui souhaite réserver, la livraison sera possible mais sur décision du Maire ou un adjoint.

La réservation se fera auprès du secrétariat de mairie. Les référents élus sont Gérard GUITTARD, Patrice LÉBOUCHARD, Jacques MANDON et Guy GALLAIS.

5- Tourisme :

La fréquentation de l'Office de Tourisme pendant la période estivale a connu une baisse. Très peu de touristes passent à l'Office de Tourisme. Nous n'avons aucun moyen de mesurer la fréquentation touristique du village.

Pour l'accueil et le renseignement des touristes, il y a une bonne complémentarité entre le Bistrot d'Ici et l'Office de Tourisme.

Pendant la période les Journées du patrimoine, les visites guidées du Château ont connu un vif succès, cela en partie grâce à la diffusion des Racines et des Ailes.

Un vide grenier sera organisé le 23 avril 2017 à Saint Saturnin.

6- Elections :

Les dates des prochaines élections sont :

Elections Présidentielles : les dimanches 23 avril et 07 mai 2017.

Elections Législatives : les dimanches 11 et 18 juin 2017.

Maria demande aux élus de se positionner pour la tenue des bureaux de vote.

7- Personnel :

Arlette demande à revoir le temps de travail au secrétariat et à discuter du départ à la retraite de l'agent Monsieur BRANCO.

Monsieur le Maire propose que ces sujets soient évoqués à huis clos.

8- Boutique BTKS :

Plusieurs élus ont rencontré Madame Châtelain (locataire de la boutique BTKS rue de la Boucherie) afin de lui demander d'ouvrir plus souvent la boutique au public. Madame Châtelain a évoqué une grosse difficulté durant la saison 2016 du fait des travaux rendant l'accès à la boutique quasi impossible. Elle s'est engagée à ouvrir de début mai à fin septembre les week-ends, en juillet et la 1^e quinzaine d'août toute la journée.

Madame Châtelain nous a signalé des problèmes d'humidité (salpêtre, crépi dégradé) : des élus iront constater sur place. Des travaux de rénovation pourront être intégrés au programme de travaux sur les bâtiments communaux faisant l'objet de la demande de subvention DETR.

La séance est levée à 11 heures.